



Projet agrivoltaïque de Bélian

Seconde permanence d'information – Compte-rendu

Mercredi 24 juin 2026

Mairie de Bellenod-sur-Seine

Sommaire

Projet agrivoltaïque de Bélian 1

Sommaire 2

1. Introduction 3

2. Les participants..... 4

3. Synthèse des éléments présentés et des échanges 5

4. La co-construction de mesures d’accompagnement14

5. Contacts..... 16

6. Annexes.....17

1. Introduction

Depuis 2023, la société Eurowind étudie la possibilité de développer un projet agrivoltaïque sur les communes de Bellenod-sur-Seine et Quemigny-sur-Seine, en Côte-d'Or. Une zone d'étude a été définie sur des parcelles agricoles privées, en concertation avec les agriculteurs concernés.

Après de premiers échanges avec les propriétaires et exploitants des parcelles, puis avec les élus, Eurowind a réalisé des pré-études techniques, puis a choisi de lancer le développement effectif du projet début 2025. Eurowind a souhaité mener une démarche de concertation volontaire dès le début de cette phase d'étude, et tout au long du développement du projet, pour garantir une information pleine et complète aux habitants de la commune d'implantation. Dans le cadre de cette démarche, une première permanence avait été organisée en octobre 2025.

Afin de poursuivre l'information auprès les habitants de Bellenod-sur-Seine et Quemigny-sur-Seine et d'associer le territoire à l'élaboration de certaines parties du projet, Eurowind et Demopolis Concertation ont invité les habitants, par la distribution d'une lettre d'information fin mai 2026, à participer à une seconde permanence d'information organisée le mercredi 24 juin 2026 dans la salle des fêtes de Bellenod-sur-Seine.

Cet événement s'est déroulé en plusieurs temps :

- La présentation des résultats des études du projet ;
- La présentation de l'implantation du projet ;
- Un temps d'échange sur le projet, sa logique d'implantation et ses impacts éventuels
- Un temps de co-construction de premières idées de mesures d'accompagnement qui pourront être mises en place en marge du projet agrivoltaïque ;

Vous trouverez ci-après la synthèse des échanges menés avec les participants, des questions posées et des réponses apportées, ainsi que les contributions recueillies lors des animations.

2. Les participants

L'atelier de co-construction paysager a rassemblé cinq habitants de la commune de Bellenod-sur-Seine et Quemigny-sur-Seine, dont Mme Bouchard, Maire de Bellenod-sur-Seine, accueillant cet événement.

Les équipes d'Eurowind et de Demopolis Concertation étaient présentes pour organiser et animer ce moment d'échange.

Eurowind, France :

- CHABAUD Julie, Chef de projet
- GIRARD-CHOUX Laetitia, Responsable de développement

Demopolis Concertation :

- VALIGNAT Romane, Consultante expérimentée en concertation

3. Synthèse des éléments présentés et des échanges

Vous pouvez retrouver les supports présentés lors de cette permanence en annexe de ce compte-rendu.

Pendant la permanence, quatre affiches ont été partagées :

- Présentation de l'agrivoltaïsme et la société Eurowind ;
- Les résultats des études du projet ;
- L'implantation et les chiffres clefs du projet ;
- Les bénéfices agricoles et locaux d'un projet agrivoltaïque.

Pendant toute la durée de la permanence, les participants ont été invités à faire part de leurs questions et remarques sur le projet, les études et sur l'agrivoltaïsme. Retrouvez ci-dessous la retranscription des échanges.

3.1 Vos remarques et les réponses à vos questions :

- Sur l'agrivoltaïsme

Question d'un participant : « Il y aura vraiment de la culture en dessous ? Je n'en ai jamais vu... »

Réponse d'Eurowind : En effet, les parcs agrivoltaïques en France n'existent quasiment pas car le cadre réglementaire date d'avril 2024. Les projets agrivoltaïques au sens réglementaires sont encore en instruction, mais ne sont donc pas encore construits. Il existe des centrales avec de l'éco-pâturage pour l'entretien mais on ne peut pas appeler ça de l'agrivoltaïsme. Les parcs photovoltaïques présents actuellement dans le paysage ont pour vocation unique de produire de l'électricité avec l'énergie du soleil sans y coupler une production agricole. Certains sont parfois « agri-compatibles », c'est-à-dire qu'ils peuvent abriter un pâturage ovin sans que cela ne soit réfléchi comme un véritable projet agricole. Un projet agrivoltaïque, lui, couple production électrique et production agricole et l'implantation des panneaux photovoltaïques s'adapte à l'exploitation selon les pratiques de l'agriculteur en place. Les rangées de panneaux seront donc espacées de 12 à 14 mètres. Le visuel sera alors beaucoup moins dense que les parcs photovoltaïques que l'on a l'habitude de voir.

Question d'un participant : « Les moissonneuses batteuses pourront passer entre les rangs de panneaux ? »

Réponse d'Eurowind : Le projet est pensé avec chaque exploitant agricole pour permettre aux machines agricoles habituelles de passer entre les panneaux. L'écartement inter-pieux de la centrale dépend des dimensions des différents équipements utilisés par l'exploitant agricole. Sur la hauteur, nous avons prévu lors des interventions agricoles de mettre les panneaux (tracker) en position inversée pour permettre aux engins les plus haut de circuler en inter-rang.

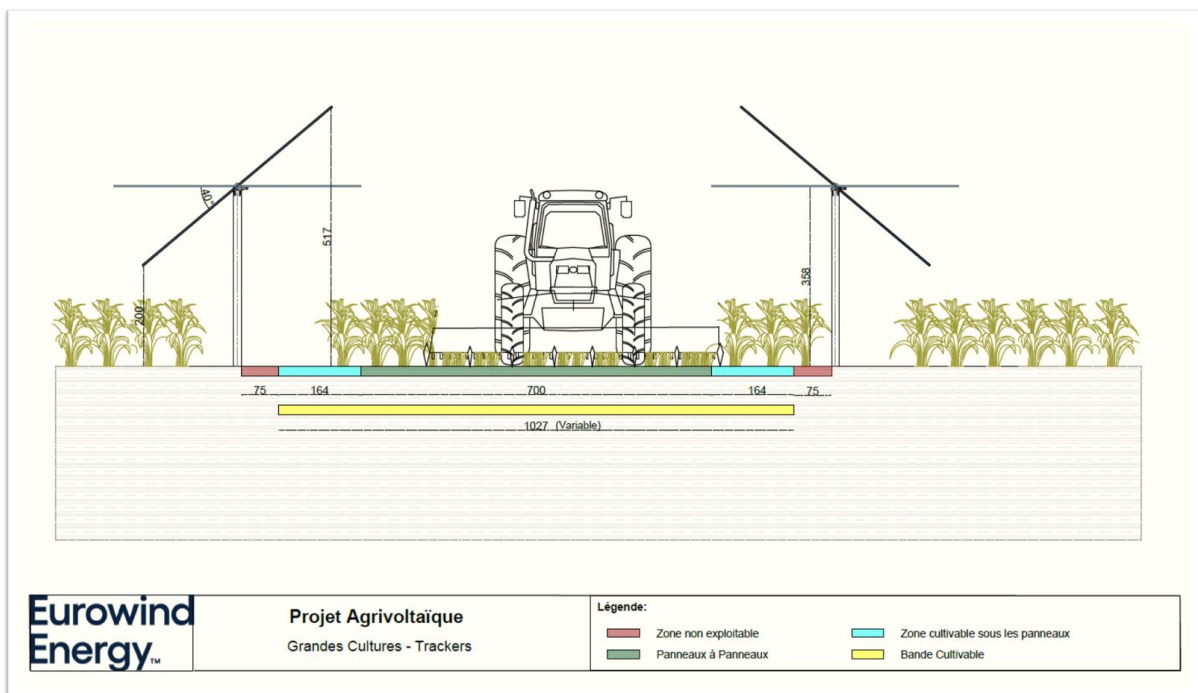


Figure 1 : exemple de schéma de l'orientation des panneaux lors du passage de machines agricoles.

Question d'un participant : « Ce genre de projet réoriente les types de cultures ? »

Réponse d'Eurowind : Un agriculteur peut décider de profiter du projet pour modifier ou diversifier ses types de cultures, passer en bio, passer de la grande culture à la pâture... C'est l'opportunité de modifier sa manière de cultiver de de faire évoluer ses pratiques. C'est une décision qui peut être discuté avec nous mais dont il reste le seul maître et à laquelle nous nous adaptons.

Question d'un participant : « Des études ont montrées que certains animaux n'aimaient pas être sous les panneaux, est-ce vrai ? »

Réponse d'Eurowind : Les études que l'INRAE a mené sur 5 ans n'ont montré aucune corrélation entre l'installation de panneaux solaire et le changement de comportement d'animaux.

Question d'un participant : « Est-ce que les panneaux émettent des ondes ? »

Réponse d'Eurowind : Il n'y a aucune études qui démontre que les panneaux émettent des ondes dangereuses pour les humaines ou les bêtes. De nombreux suivis ont été fait sur des centrale existante et aucune ne démontrent ce type de problématique.

Question d'un participant : « Qu'est-ce qu'on va faire de toute cette énergie ? On est excédentaires... »

Réponse d'Eurowind : Effectivement, la France peut parfois être excédentaire en électricité à certains moments, mais ni toute l'année, ni toute la journée. L'excédent est ponctuel et ne reflète pas la réalité du système : on exporte en journée ou en été, mais on reste dépendants en période de pointe, notamment en hiver.

Également l'électricité ne se stocke pas facilement, ce qui compte ce n'est pas la moyenne annuelle, mais l'équilibre de chaque instant. Être en excédent « global » ne garantit pas la sécurité d'approvisionnement.

Être excédentaire en moyenne ne veut pas dire qu'on n'a plus besoin de produire. Les EnR permettent surtout de remplacer les énergies fossiles et de sécuriser le système aux moments où il est sous tension. De plus, la demande d'électricité est en constante augmentation dû aux changements des pratiques : électrification des usages (voitures électriques, vélo électriques, numérisation des pratiques), création de data-center très énergivores (notamment pour l'utilisation de l'Intelligence Artificielle qui devrait augmenter dans les prochaines années). Les énergies renouvelables sont pour le moment la technologie la plus efficace et rapide à mettre en place pour répondre à cette demande.

Remarque d'un participant : « Aujourd'hui, les solutions de stockage n'existent pas. »

Réponse d'Eurowind : Les solutions de stockage existent. Cependant, c'est une technologie nouvelle dont le cadre réglementaire est encore en construction, ce qui peut ralentir les premières installations. Mais des solutions pour le stockage d'énergie existent et sont déjà déployées dans d'autres pays européens.

Question d'un participant : « *Etudiez-vous le stockage sur batteries ?* »

Réponse d'Eurowind : Eurowind Energy est déjà en train d'implémenter des solutions de stockage dans d'autres pays européens pour lesquels la réglementation est plus avancée. En France, nous étudions également ces solutions de stockage par batterie. Il n'est pas exclu que des batteries soient ajoutées à ce parc au moment de la construction, mais pour le moment, ceci reste une option.

Remarque d'un participant : « *Sur les parkings de supermarché, là les panneaux ont vraiment leur place.* »

Réponse d'Eurowind : Effectivement, il y a une obligation pour les parkings d'une certaine surface d'avoir une solution pour faire de l'ombrage : soit des ombrières photovoltaïque soit la plantation d'arbre. Mais cela ne couvrirait qu'une partie des besoins. Même si on recouvrait la totalité des surfaces des parkings sur le territoire national, cela ne suffirait pas à remplir les objectifs européennes et nationaux de développement photovoltaïque. Pour atteindre ces objectifs il faut mobiliser les toitures, les parkings mais aussi les projets de centrale agrivoltaïques.

- Sur les résultats d'études

Question d'un participant : « *Les panneaux résistent-ils aux vents violents et orages ?* »

Réponse d'Eurowind : Oui, ils sont conçus pour y résister, et peuvent être placés de manière à réduire leur emprise au vent si un fort risque se présente.

Question d'un participant : « *La zone du projet n'est pas dans une zone Natura 2000 ?* »

Réponse d'Eurowind : Non, la zone Natura 2000 est bien à l'extérieur de la zone du projet. Nous évitons au maximum les zones environnementales protégées pour éviter les impacts potentiels sur la biodiversité.

Question d'un participant : « *Il y a aussi des milans par ici, ils sont protégés également ?* »

Réponse d'Eurowind : Ils ont été aperçus sur une partie de l'aire d'étude mais leur usage du site (activité de chasse) n'est pas incompatible avec le projet.

Remarque d'un participant : « Il faudrait des suivis de la biodiversité. »

Réponse d'Eurowind : Nous sommes tenus d'en fournir une fois le projet construit avec un suivi des évolutions de présences d'espèces sur la zone.

Question d'un participant : « Vous pouvez accompagner les agriculteurs à évoluer vers l'élevage, pour faire revenir l'alouette des champs ? »

Réponse d'Eurowind : Si c'est un souhait de l'agriculteur, nous pouvons. Globalement, pour la biodiversité, nous fonctionnons selon le principe ERC : éviter, réduire, compenser. Nous évitons donc les zones à fort impacts, réduisons au maximum les impacts que nous n'avons pas pu éviter, et compensons le reste. Dans ce cadre, nous pouvons être amené à mettre des mesures en place pour favoriser une autre zone que le projet pour une espèce qui pourrait être impactée.

Question d'un participant : « Les parcelles du projet sont visibles depuis la mairie ? »

Réponse d'Eurowind : Non, elles ne le sont pas car elles se situent dans un creux de vallée et sont donc masquées par le relief.

Remarque d'un participant : « Ici ces zones ont déjà été inondées. »

Réponse d'Eurowind : Oui la zone a été inondée en 2019, mais d'important travaux ont été fait depuis aux alentours du hameau de Cosne. Une étude de ruissellement est en cours sur le projet et des mesures seront mise en place pour réduire et absorber les potentiels ruissellement sur site.

Remarque d'un participant : « Des panneaux photovoltaïques s'étaient effondrés sur un parking à cause de la neige... »

Réponse d'Eurowind : Les panneaux en trackers seront orientables de façon à ce que la neige ne s'y pose pas.

Remarque d'un participant : « La circulation du gibier sera impactée. »

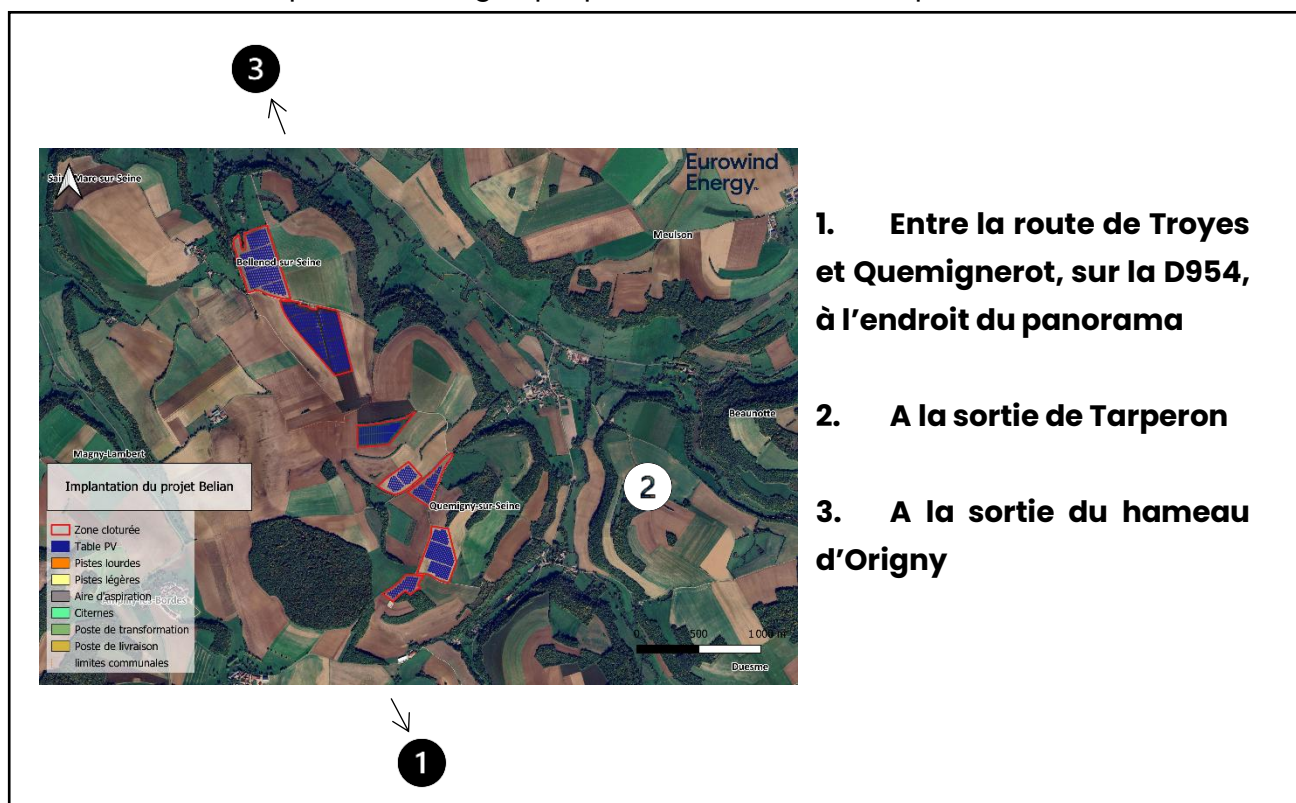
Réponse d'Eurowind : Oui la circulation de la grande faune sera impacté par les clôtures. Mais les corridors écologiques sont étudiés dans les études et évité dans la plupart des cas.

Remarque d'un participant : « Votre projet va éviter les visibilités les plus importantes, l'avantage c'est que le patrimoine paysager n'est pas impacté. »

Remarque d'un participant : « Il manque à cette réunion les photomontages, pour s'imaginer ce que sera le projet. »

Information d'Eurowind : Les photomontages n'ont pas encore été réalisés, car l'implantation vient d'être décidée. Des photomontages permettant de visualiser le projet dans son environnement seront réalisés dans le cadre de l'étude d'impact. S'ils le souhaitent, les habitants peuvent nous soumettre des points de vue desquels ils souhaiteraient voir des photomontages réalisés afin que nous les intégrions à l'étude paysagère.

Points de vue de photomontages proposés en séance (voir photos en annexe) :



Ces 3 propositions de points de vue de photomontage seront ajoutées à l'étude paysagère. Les photomontages pourront être présentés aux habitants lors de la prochaine permanence, prévue au moment du dépôt, à l'automne 2026.

- Sur le projet et l'implantation

Question d'un participant : « Est-ce que les parcelles sont visibles depuis la route ? »

Réponse d'Eurowind : Une route passe en effet au bord de certaines parcelles concernées par le projet. Il sera possible de planter des haies le long du projet à ces endroits pour limiter l'impact visuel du parc.

Question d'un participant : « Les panneaux seront-ils brillants ou mats ? »

Réponse d'Eurowind : Les panneaux ne réfléchissent pas la lumière, cela est normé pour des raisons de sécurité, tant pour l'aviation que pour les automobilistes.

Question d'un participant : « A quelle hauteur sont les panneaux ? »

Réponse d'Eurowind : Le pieu d'un panneau mesure 3,6 mètres. Le point le plus bas d'un panneau se situe à 2 mètres, et le point le plus haut à 5,17 mètres. Nous rappelons tout de même qu'il s'agit d'une installation sur tracker et que la hauteur maximale sera donc variable en fonction de la position de soleil et de l'heure de la journée.

Question d'un participant : « Avec qui contractez-vous ? »

Réponse d'Eurowind : Nous avons un accord avec le propriétaire pour le foncier et un accord avec l'exploitant pour l'exploitation sous la centrale.

Question d'un participant : « Les propriétaires de la parcelle restent propriétaires ou bien ils vous vendent les parcelles ? »

Réponse d'Eurowind : Ils restent bien propriétaires, nous contractons un bail avec les propriétaires pour une exploitation de 30 à 40 ans. Un loyer est versé au propriétaire au titre d'utilisation de leur propriété et une indemnité est versée à l'exploitant pour compenser le changement de pratique auquel ils doivent s'adapter.

Question d'un participant : « N'y a-t-il pas conflit d'intérêt pour les élus impliqués dans le projet ? »

Réponse d'Eurowind : Non, les élus impliqués en tant que propriétaire ou exploitant dans le projet n'ont pas été autorisés à voter sur ce sujet dans les conseils municipaux lors de la délibération. De plus, la décision d'autoriser le projet ou non revient au préfet et non aux mairies.

Question d'un participant : « Où est emmenée l'énergie qui sera produite ici ? »

Réponse d'Eurowind : Le parc sera relié à un poste source, qui distribuera l'énergie dans le réseau électrique national. Un électron va toujours au plus proche, donc l'électricité produite alimentera la région. Concrètement, ce seront bien les personnes qui habitent les plus proche du parc agrivoltaïque qui seront alimentés en énergie solaire.

Remarque d'un participant : « Avec l'agrivoltaïsme, on ne sait pas trop ce qu'il peut se passer, c'est incertain... »

Réponse d'Eurowind : Les contrats que nous signons avec les agriculteurs garantissent que l'agriculture soit maintenue. Réglementairement, si au bout de 6 mois nous n'avons pas d'exploitation sous les panneaux, nous avons 18 mois pour trouver une solution sinon nous allons devoir démanteler. Des contrôles seront mis en œuvre par la chambre d'agriculture.

Question d'un participant : « Si le projet se construit, cela serait quand ? »

Réponse d'Eurowind : Si nous obtenons toutes les autorisations dans les temps, nous pourrions construire le parc en 2030-2032.

Question d'un participant : « D'où viennent les panneaux ? »

Réponse d'Eurowind : Actuellement, principalement de Chine.

Question d'un participant : « Comment se passent les travaux ? Cela implique de gros engins ? »

Réponse d'Eurowind : Les travaux d'une centrale agrivoltaïque ne nécessite pas l'intervention d'engins importants. Le plus gros engin sera le camion de 32 tonnes qui délivrera le poste de livraison.

Question d'un participant : « Le projet reste-t-il rentable malgré la réduction de la zone ? »

Réponse d'Eurowind : Nous avons 270ha de zone à l'étude pour 60ha de projet aujourd'hui. Nous n'avons pas vocation à réaliser un projet de 270ha, mais d'étudier une zone assez grande pour sélectionner les zones de moindres enjeux de biodiversité et de paysagers. Nous souhaitons également respecter la doctrine de la chambre d'agriculture, qui fixe à 60ha la taille maximale des projets agrivoltaïques. C'est une taille qui permet une production rendant le projet rentable pour nous, en effet.

Remarque d'un participant : *Certains partis politiques sont contre les panneaux solaires, et les élections auront lieu avant la construction de ce projet. »*

- Sur la concertation

Question d'un participant : *« En quoi consiste l'Enquête Publique ? »*

Réponse d'Eurowind : Elle aura lieu en fin d'instruction du projet, autour de fin 2028. Les habitants des communes d'implantation du projet et des communes alentours auront la possibilité d'exprimer leurs questions et avis sur le projet dans un registre dématérialisé ou en mairie, garantie par un commissaire enquêteur. Vous serez avertis par affichages en mairie. Des précisions sur le déroulé de l'instruction du projet et de l'enquête publique seront présentées lors d'une autre réunion en fin d'année, juste après le dépôt du permis de construire.

Question d'un participant : *« On se revoit quand, alors ? »*

Réponse d'Eurowind : Nous souhaitons organiser une dernière permanence au moment du dépôt du projet, à l'automne 2026, afin de vous présenter les derniers éléments du projet, les photomontages, et de concrétiser les réflexions autour des mesures d'accompagnement.

4. La co-construction de mesures d'accompagnement

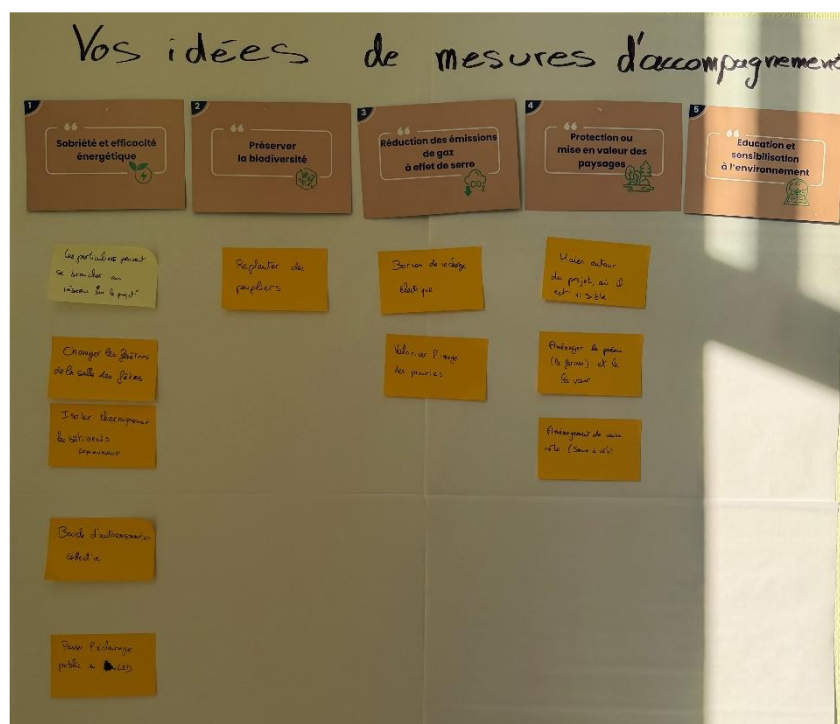
Les mesures d'accompagnement sont mises en œuvre par le développeur d'un projet d'énergie renouvelable. Nous avons à cœur de faire de ces projets énergétiques des projets territoriaux qui bénéficieront directement aux riverains et au territoire local. Ces mesures sont encadrées par la loi et doivent s'inscrire dans certaines thématiques : sobriété et efficacité énergétique, préservation de la biodiversité, réduction des émissions de gaz à effet de serre, protection et mise en valeur des paysages et éducation et sensibilisation à l'environnement.

- Sur les mesures d'accompagnement

Question d'un participant : « Les particuliers peuvent se brancher directement sur le projet ? »

Réponse d'Eurowind : Non, la tension serait trop haute, et nous sommes tenus de d'injecter l'électricité produite dans le réseau national.

Les participants ont ensuite émis des idées liées aux besoins de la commune ou de l'intercommunalité.



Les idées suivantes ont été émises par les participants, parmi les thématiques proposées :

1. Sobriété et efficacité énergétique

- Changer les fenêtres de la salle des fêtes
- Isoler thermiquement les bâtiments communaux
- Mettre en place une boucle d'autoconsommation collective (tarifs préférentiels pour les riverains via un opérateur d'électricité en partenariat avec Eurowind).

2. Préserver la biodiversité

- Replanter des peupliers

3. Réduction des émissions de gaz à effet de serre

- Installer des bornes de recharge électrique
- Valoriser l'image des prairies et organiser une réunion d'information avec une association spécialisée dans la transition agricole pour favoriser des pratiques vertueuses pour les sols, l'environnement et la santé.

4. Protection ou mise en valeur des paysages

- Mettre en place des haies autour du projet, où il est visible
- Aménager le préau (le fermer) et le lavoir
- Aménager des voies vélos (Seine à vélo)

Ces premières idées seront étudiées par Eurowind, puis discutées plus concrètement avec les acteurs du territoire avant d'être mises en place.

5. Contacts

Pour toute question sur le projet ou la démarche de concertation, vous pouvez contacter :

Équipe projet Eurowind Energy

Julie CHABAUD

juca@eurowindenergy.com

06 85 00 61 93

Équipe Demopolis Concertation

Romane VALIGNAT

romane.valignat@demopolis-concertation.fr

07 85 63 85 66

6. Annexes

Qu'est-ce que l'agrivoltaïsme ?

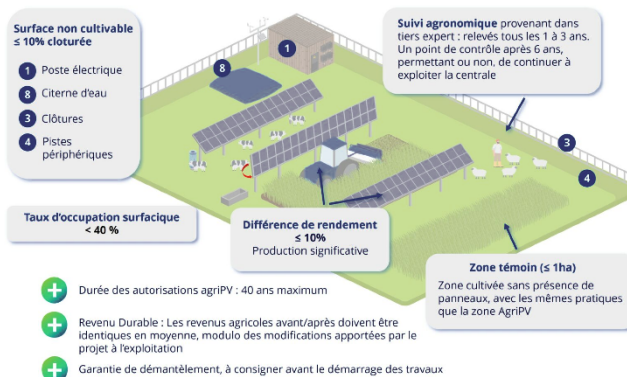
Définition du Code de l'Energie
(article 54, loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'APER)

« Une installation agrivoltaïque est une **installation de production d'électricité** utilisant l'énergie radiative du soleil et dont les modules sont **situés sur une parcelle agricole** où ils contribuent durablement à l'installation, au **maintien ou au développement d'une production agricole**, en apportant au moins **l'un des quatre services suivants** :

- l'amélioration du potentiel et de l'impact agronomique,
- l'adaptation au changement climatique,
- la protection contre les aléas climatiques,
- l'amélioration du bien-être animal.

En garantissant durant toute la durée de fonctionnement de la centrale que l'agriculteur puisse avoir :

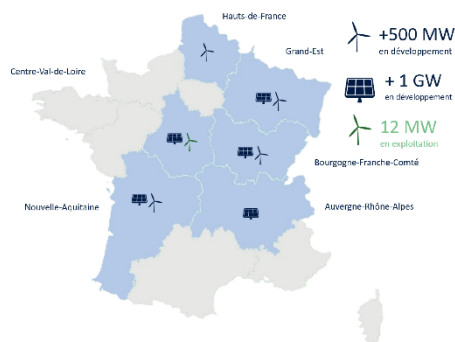
« **une production agricole significative et un revenu durable** ». La qualification d'agrivoltaïque implique nécessairement de permettre à **la production agricole d'être l'activité principale sur la parcelle et d'être réversible**.



Eurowind: le développeur du projet

Eurowind Energy est un producteur indépendant d'énergies renouvelables, spécialisé dans l'énergie éolienne, solaire, l'hydrogène et le biogaz. Le groupe accompagne ses projets sur l'ensemble de la chaîne de valeur, du développement à l'exploitation, en tant qu'interlocuteur unique.

Présent dans une quinzaine de pays en Europe et aux États-Unis, Eurowind Energy développe des solutions énergétiques locales et durables, avec l'ambition de devenir le prochain grand acteur de l'énergie 100 % renouvelable.



Eurowind Energy.

Eurowind
Energy.



Pour mieux connaître Eurowind,
rendez-vous sur le site Internet :



www.projetseurowindenergy.fr

demopolis
concertation

Le projet agrivoltaïque de Bélian

Depuis 2022, Eurowind étudie la faisabilité d'un **projet agrivoltaïque** sur les communes de Quemigny-sur-Seine et de Bellenod-sur-Seine.
Le projet a été construit avec les acteurs du territoire pour répondre aux attentes de l'ensemble des parties prenantes. **Nous vous invitons à découvrir les éléments du projet et à poser vos questions aux équipes présentes.**

CARTE DE L'IMPLANTATION POTENTIELLE DU PROJET

CHIFFRES CLÉS DU PROJET



5 exploitations concernées



~30 MWe
de puissance installée



62,4 hectares
de surface clôturée



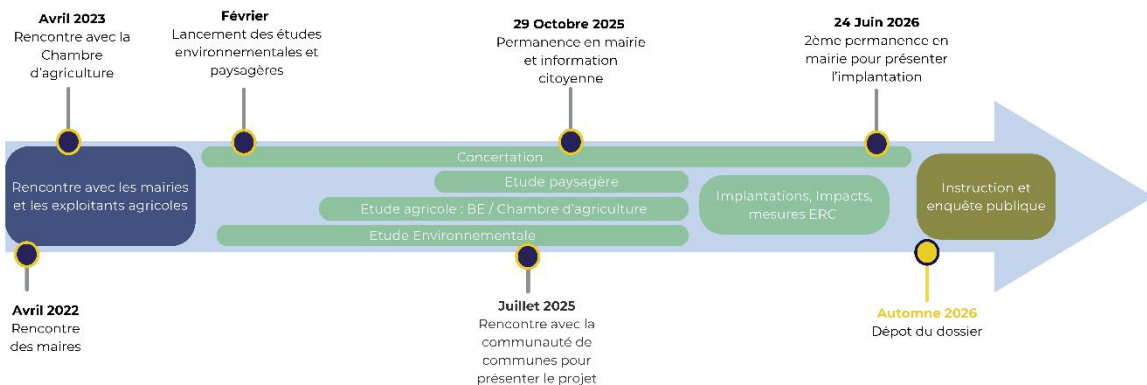
44 000 MWh/an,
soit la consommation électrique moyenne de plus de 9 000 foyers



Dépôt prévu à l'automne 2026



LE CALENDRIER DU PROJET



Eurowind Energy



Pour suivre ce projet, rendez-vous sur le site Internet dédié :
www.projetseurowindenergy.fr/nos-parcs/projet-agrivoltaïque-de-bélian/

demopolis
concertation

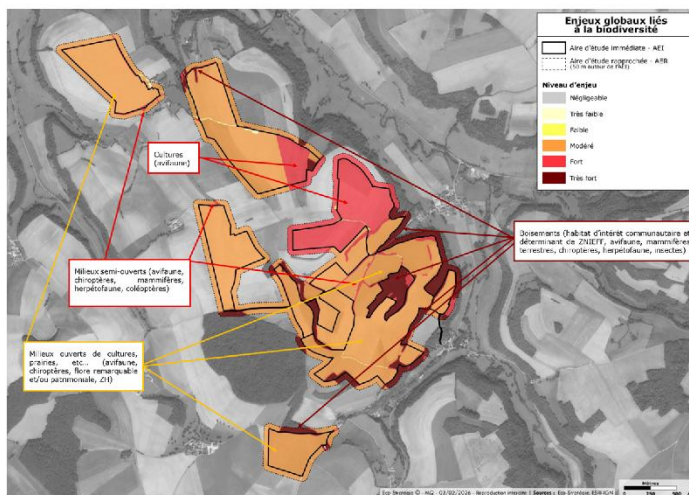
Projet agrivoltaïque de Bélian

Résultats des études

Biodiversité et enjeux paysagers

Enjeux globaux pour la biodiversité

CARTE DES ENJEUX GLOBAUX LIÉS À LA BIODIVERSITÉ



Une étude complète a classé chaque milieu du site selon trois niveaux d'enjeu. Le site est largement dominé par des champs agricoles ouverts à faible enjeu, et aucune zone humide n'a été détectée. La nature sensible se concentre sur quelques milieux bien localisés, surtout les boisements et les haies, refuges de la faune.

Points clefs de surveillance :

- Site majoritairement agricole à faible enjeu : favorable au projet
- Pas de zone humide : aucune contrainte
- Enjeux forts concentrés sur les haies et boisements
- Chauves-souris : 2 espèces sensibles
- Busard Saint-Martin : vigilance sur quelques champs

Les enjeux forts sont localisés (haies, boisements, quelques champs à oiseaux) ; en les évitant, le parc s'installe sur les terres agricoles à faible enjeu tout en préservant la nature.

Enjeux paysagers

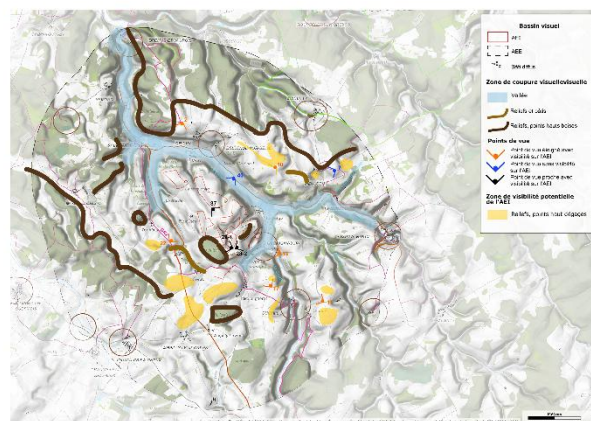
Les différentes analyses convergent visent à prendre en compte les points de vigilance : **choisir le meilleur emplacement possible pour le parc.**

L'implantation finale a été construite en tenant compte simultanément de trois grandes préoccupations :

- la protection de la nature et de la biodiversité,
- le respect du paysage et des vus (notamment vers le château),
- la gestion de l'eau (pentes et ruissellement).

En croisant ces critères, le projet s'installe là où il s'intègre le mieux, aussi bien pour les habitants que pour l'environnement.

CARTE DE L'ANALYSE PAYSAGÈRE



Les bénéfices du projet

Au-delà de la production d'énergie renouvelable, ce projet agrivoltaïque s'inscrit dans une démarche de territoire, au service de l'activité agricole et de la transition énergétique. Il vise à soutenir les exploitations, à générer des retombées pour la commune et à s'inscrire dans une logique de long terme.

Pour l'exploitation



Amélioration des rendements fourragers et sécurisation de la ressource en herbe face aux aléas climatiques.



Installations sécurisées et clôturées, moins de prédation et réduction des risques sanitaires



Amélioration du bien-être animal grâce à l'ombrage et à l'abri.



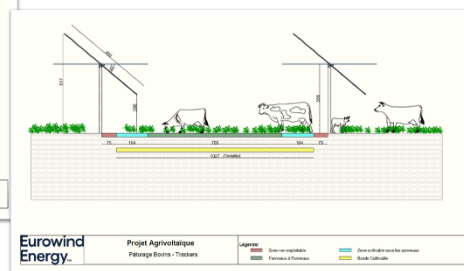
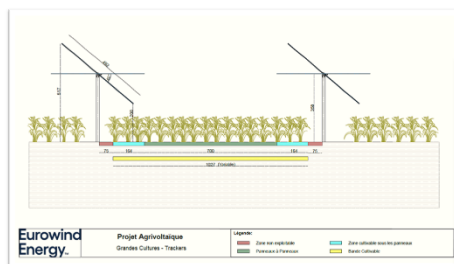
Consolidation du **modèle économique** de l'exploitation pour assurer la transmission ou l'expansion

Volets agricoles

Conçu en concertation avec les exploitants, le projet garantit la continuité des activités agricoles. L'écartement entre pieux (12 à 13,5 m) et la hauteur libre sous panneaux (2 m minimum, 5,1 m maximum) permettent la circulation des animaux et des engins en toute sécurité.



L'ombrage partiel généré par les panneaux contribue au bien-être animal, tandis que les bandes enherbées de part et d'autre des pieux favorisent la biodiversité et la qualité des sols : renforçant la durabilité de l'exploitation sur le long terme



Pour le territoire



Le projet agrivoltaïque contribue au maintien de l'**activité agricole sur le territoire** et à la préservation de **son identité agricole**, tout en contribuant aux objectifs de **transition énergétique** et de **décarbonation**.



Les collectivités bénéficient de retombées fiscales pendant toute la durée d'exploitation du projet, notamment de l'**IFER** payée par Eurowind sur la production énergétique du projet.

Répartition de l'IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux)



Un projet de territoire concret, avec **des mesures d'accompagnement dédiées à la commune et aux habitants**.



Des retombées économiques de proximité, grâce à la **mobilisation d'entreprises et d'acteurs locaux** lors des phases de travaux, d'exploitation et de maintenance.

Vos questions sur l'agri-voltaïsme

Est-ce que ça
enlève des ondes ?

Il y aura vraiment de
la culture en dessous ?
Je n'en ai jamais vu...

Qu'est-ce qu'on va
faire de toute cette énergie ?
On est excédentaire...

Les machines
battues pourront passer
entre les rangs de panneaux ?

Étudiez-vous le
stockage sur batterie ?

Sur les parking de
supermarché, les panneaux
ont vraiment leur place

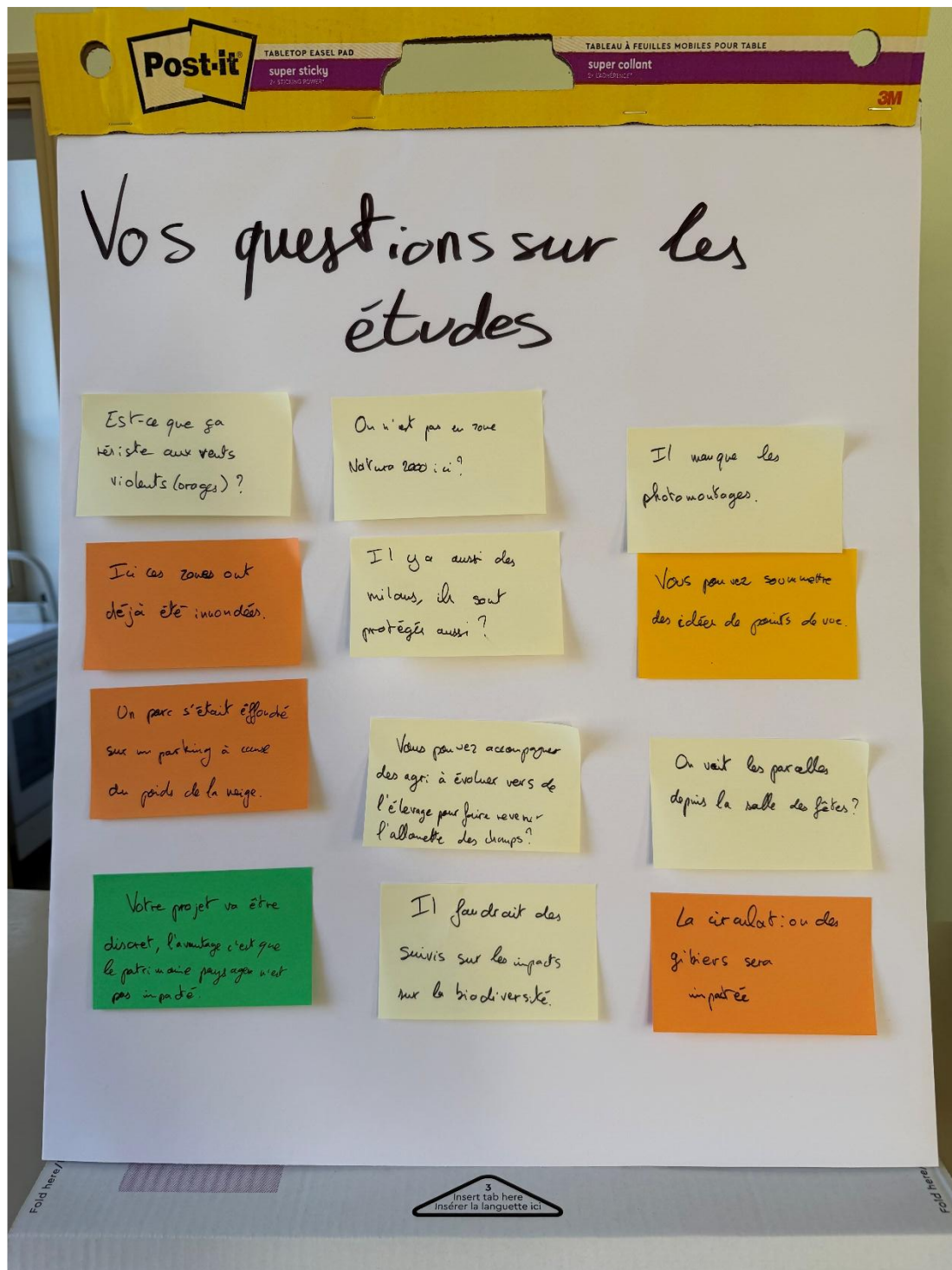
Le genre de projet
récrée les types
de culture ?

Aujourd'hui les
solutions de stockage
n'existent pas.

Des études ont montré
que certains animaux n'aiment
pas être sous les panneaux,
est-ce vrai ?

Si, en Europe, et
la France l'étudie pour
des mises en place les prochaines
années.

Des études de
l'INRAE sur projets
agri-compatibles disent que non.



Vos questions sur le projet

Est-ce que les parcelles sont visibles depuis la route?

Qui sont les propriétaires des parcelles du projet?

N'y a-t-il pas conflit d'intérêt pour les élus?

Les panneaux seront brillants ou mats?

On ne sait pas trop ce qu'il peut se passer, c'est incertain.

Les élus impliqués dans le projet ne se sont pas prononcés en Conseil.

À quelle hauteur sont les panneaux?

Les contrats garantissent que l'agriculture soit maintenue, sinon le parc doit être démantelé sous 6 mois.

Comment se passent les travaux? Ça implique de gros engins?

Les agriculteurs restent propriétaires de la parcelle?

Si il se construit, ça serait quand?

On se rendait quand, alors?

Les exploitants sont indemnisés également.

Certains partis sont contre les panneaux solaires, et les élections arrivent.

On réfère une permanence une fois le projet déposé.

En quoi consiste l'Enquête Publique?

Où est emmenée l'énergie produite ici?

D'où viendront les panneaux?

Le projet reste rentable malgré la réduction de la zone?

voltaïque de Bélian

de la faisabilité d'un **projet agrivoltaïque** sur les communes de Magny-sur-Seine et de Bellemont-sur-Seine.
acteurs du territoire pour répondre aux attentes de l'ensemble des habitants à découvrir les éléments du projet et à poser vos questions aux équipes présentes.

CARTE DE L'IMPLANTATION POTENTIELLE DU PROJET



Propositions de
points de vue de
photovoltaïque :

- 1- Entre route de
Troyes et Chagny
(D555) - parcelle
- 2- Sortie de Tarpas
- 3- Origny (route locale)

Zone d'implantation finale retenue après
réception des études environnementales,
paysagères et agricoles.

PROJET

